

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 15 (1877)  
**Heft:** 35

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184360>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

y'ein avâi prâo, à cein que diont, mâ parè que cein s'irê agottâ tsau pou, et l'amodiâo avâi gaillâ couson po sè vatsès, que dévessont allâ destrâ liein po s'abrévâ. Assebin lo syndico fe asseimblâ la municipalitâ et dese âi municipaux : « N'est pas quiesction ! faut vouâiti po dè l'édhie per lé d'amont, sein quiet nion ne voudrà mé montâ noutra montagne, kâ pè 'na granta sâti lâi fâ quasu asse sè què dein noutrè guerguiettès, on delon dè vôtâ, et faut vairé que ia à férè ! » Adon desiron : Faut férè crosâ onna citerna ; et la firon crosâ.

Quand l'est que cein fut fê, l'alliron onna de-meindze po cein vairé. La citerna étai quie ; n'iavâi rein à derè; l'étai fête d'après le condechons, mâ y'avâi drâi à coté on pecheint moué dè terra et dè rocallie que lè z'ovrâi aviont saillâi ein la croseint.

— Mè râodzâi se cein pâo restâ dinsè, dese lo boursier, cein vao rudo gravâ et pi se 'na modze sè va ganguelhi per dessus le sè porrâi bin rebattâ tant qu'ao fin fond dè la citerna, et pi cordè après ; cé qu'a lo mau, l'a adé.

— Lo boursier a réson, dese on municipau, et pi cein est gros pouet, qu'on derâi lo tsaté dè Mourtsi.

— Eh bin ! que desiron tî âo syndico, que porrâi-t-on bin férè po cein doutâ et iô foudrai-te cein mettrè ?

Lo syndico ruminâ onna mi ein sè grattaint derâi lo cotson et lâo dese on momeint après :

— Que vo'êtés fou ! faut crosâ on grand crâo découtè et fourrâ lo moué dedein !...

Et s'ein revégniron avau tot fiai dè lâo syndico, d'avâi cein su combinâ. Eh ! quin architète cein arâi bailli, que desont eintrâ leu, se l'avâi étâ bussâ !

Sans rechigner tu sauteras  
De ton lit matinalement.  
Dans les champs tu t'échineras  
Jusqu'au soir inclusivement.  
Beaucoup de chasseurs tu verras,  
Mais de gibier aucunement.  
L'œuvre de mort n'accompliras  
Que dans tes rêves seulement.  
Les poulets tu respecteras  
Ainsi que les chats mêmement.  
Le chien d'autrui tu ne prendras  
Pour un lièvre devenu grand.  
Ton camarade tu tueras  
Le moins possible assurément.  
Vers huit heures tu rentreras  
Anéanti complètement,  
En ne rapportant dans tes bras  
Qu'un moineau mort d'isolement.

Deux amis entre dans un restaurant, continuant une conversation commencée qui semble les

intéresser beaucoup ; le garçon s'approche et demande ce qu'il faut leur servir.

— Mon Dieu, dit l'un des deux, donnez-nous un peu de répit.

Le garçon s'éloigne, et, revenant presque aussitôt, répond sans sourciller :

— Messieurs, il n'en reste plus !

Le propriétaire d'un grand verger, voisin d'une maison de détention, constatait assez fréquemment la disparition de quelques beaux fruits. Son attention fut tout naturellement portée sur ces détenus, qui, en considération de leur conduite et de l'expiration très prochaine de leur peine, obtiennent quelques faveurs, entre autres celle de sortir de temps en temps pour faire quelque commission. Il arrête un jour le directeur de l'établissement et lui fait franchement part de ses soupçons. Celui-ci, fier de ses hautes fonctions et piqué au vif, lui dit :

— Apprenez, monsieur, que je n'ai pas de voleur chez moi !

Et il tourna sur ses talons.

Deux cochers attendent leur maître à la gare de Lausanne ; l'un est originaire de Genève, l'autre est un ancien interné, revenu au service de M. X..., qui lui offrit l'hospitalité lors de la débâcle de 1871.

Grand causeur, le Français étourdissait son camarade par les éloges exagérés qu'il faisait de la maison au service de laquelle il se trouve et de l'étiquette qui y est observée.

— Chez l'artisan, le commerçant, disait-il, on dîne à midi ; dans la bourgeoisie, à une heure ; chez nous, le couvert n'est mis qu'à six heures du soir ; c'est là le bon genre, le genre du grand monde !

Le Genevois, que cette faconde ennuyait, et qui ne manque certes pas d'esprit, se redresse sur son siège, en ajoutant :

— Eh bien ! mon cher, tout cela n'est rien ; nous faisons beaucoup mieux : Ton maître dîne à six heures du soir, le mien ne dîne que le lendemain !

Un habitant d'Etoy s'apprêtait à partir pour la campagne du Sonderbund. Il hésitait entre un pantalon neuf et un pantalon quelque peu usé.

— Prends-les tous les deux, lui dit sa femme, tu seras bien aise de pouvoir changer au besoin.

— Merci ! répond le soldat, lorsqu'ils auront été criblés de balles, que mettrai-je quand je reviendrai ?...

Deux jeunes Lausannois, désireux de visiter les salles de jeux de Saxon avant le terme fatal fixé par la Constitution fédérale, s'y rendirent jeudi dernier. Ils y trouvèrent M. X..., agent d'affaires, qui se bornait à regarder, n'ayant jamais osé courir la chance de perdre 10 centimes à un jeu quelconque.

L'un des arrivants ne put résister longtemps à la tentation, et une demi-heure après, il en était à son dernier écu : « Où me conseillez-vous de le mettre ? » demanda-t-il au prudent agent d'affaires.

— Si c'est votre dernier, répond celui-ci, je vous conseille de le mettre dans votre poche.

## CE N'EST PAS LA DANSE

### II

Ce sentiment que Gloriette commençait à comprendre, mais qui était de sa part sans aucune reciprocité, ne lui inspirait donc pas grande gêne. Cependant une circonstance plusieurs fois renouvelée avait fini par lui donner l'éveil.

Le village se trouvait à deux petites lieues de la ville. Les lundis étaient des jours réglés pour le père. Mais, si durant la semaine, on avait besoin de quelque chose pour « la boutique », c'était ordinairement Gloriette qu'on envoyait en commission. Elle attelait le cheval à la charrette, montait dedans haut le pied, et s'en allait ainsi seule en compagnie du poney, qui dressait amicalement les oreilles quand, tirant sur les guides, elle lui criait de sa voix clairette : « Hue donc, Bibi ! tu dors... »

Juste à mi-route, sur le plateau d'une hauteur située entre le village et la ville, existait une lande précédemment défrichée et couverte de jeunes taillis.

Or, deux ou trois fois déjà, depuis le renouvellement de la saison, Gloriette avait rencontré là, comme sortant du petit bois, l'aimable boiteux, que le hasard seul ne devait cependant pas amener ainsi sur son passage, en un pareil endroit. D'autant plus que, tout en se contentant de lui dire : « Bonjour, Gloriette ! » il la regardait, elle et son équipage, d'une singulière façon et comme s'il eût médité quelque chose. — Cette circonstance lui avait bien donné un peu à réfléchir, mais encore à sa manière, sans beaucoup de sérieux. Et ces sortes d'apparitions n'ayant jamais lieu que dans le trajet du retour, elle prit simplement le parti de revenir désormais par le chemin le plus long, qui, tournait le bas de la côte, permettant à « Bibi » de toujours trotter en honnête poney heureux de regagner l'écurie.

Maintenant qu'y avait-il de vrai au fond du cœur de ce Lovelace timoré à jambe courte ? Pas grand chose de bon, probablement !

L'instituteur de la commune était un homme âgé, qui déjà se faisait suppléer par son fils, en attendant sa survie ou sa retraite. Celui-ci avait vingt-un ans. Il s'appelait Julien. Doux, bien élevé, instruit, plus même que ne l'exigeait l'exercice de ses fonctions, l'éducation l'avait doué naturellement d'instincts plus raffinés que ceux qui ont cours en général au village. Ainsi on ne le voyait jamais au bal, non pas seulement en raison de son caractère pédagogique, mais parce que, eût-il été libre, ces amusements dans leur forme ne lui en eussent pas moins paru sans plaisir. Malgré la parité d'âge à peu près, Gloriette avait encore eu le temps d'être un peu son élève. Rieuse sur les bancs de l'école comme sur ceux de l'église, elle avait bien souvent mis l'apprenti-maître à l'épreuve de sa charmante humeur. Mais ces épreuves, paraît-il, n'avaient produit que des impressions douces ; car à cette heure où Gloriette était devenue au vu de tous une bien jolie jeunesse, le fils du maître d'école était devenu de son côté un de ses plus fervents admirateurs. Il résultait que les occasions de se le dire devenaient être rares. Aussi, lui non plus, ne l'avait-il jamais dit.

Ne se montrant pas dans les réunions des jeunes gens de son âge, l'occasion la plus fréquente qu'il eût d'apercevoir Gloriette, c'était le dimanche, à la messe, où il occupait avec son père la place de chantre au lutrin. Mais il avait une autre attribution, celle de jouer du serpent. Aussi lorsque, prenant son instrument aux replis monstrueux, il se mettait à souffler dedans, en enflant les joues de manière à prouver

que ce n'était pas de sa part un vain simulacre, Gloriette ne pouvait-elle s'empêcher de penser au soufflet de forge de son père ; — ce qui lui procurait un nouveau sujet de gaieté, tandis qu'elle grignottait avec une dévotion peu recueillie ses deux ou trois bouchées de pain bénit. — Néamoins, sous son costume de lévite, elle le trouvait gentil. La blancheur pâle de son visage, rehaussée par des cheveux très noirs coupés court, allait bien avec celle de son surplis flottant. L'aimable Jacquot, mêlé au groupe des jeunes qui stationnaient d'habitude sous le porche pour voir entrer les beautés villageoises, trouvait au contraire matière à lazzis dans ce vêtement de sacrifain. Instinct de rival sans le savoir, ou de libre-penseur en herbe.

Lui et Julien étaient donc deux amoureux rivaux à leur insu. Mais on comprend d'après cela que leurs sentiments devaient différer de nature. A la ville, on peut être immoral ; au village, on manque tout simplement de moralité. Au fond, le jeune bancal était un jeune libertin, sorte de renom, qui, dans toutes les conditions, et à tous les niveaux, jouit toujours d'un certain prestige. A ces causes, il avait fait déjà plusieurs victimes, et on les connaissait. Mais, là encore, c'est un genre d'accident sans importance, et qui ne préjudicie guère — au fond.

Lorsqu'il avait commencé à concevoir des pensées de convoitise à l'égard de Gloriette, la beauté fine et déliée de l'enfant lui avait inspiré en même temps une sorte de réserve si contraire à ses habitudes, qu'elle lui avait donné à réfléchir avant d'aller plus loin. Il résultait, dans son esprit, de cette retenue à la fois volontaire et contrainte un conflit de désirs grossiers, de respect et d'adoration sournoise, de bonne envie de parler et de sage conseil de se taire, qui le mettait mal à l'aise vis-à-vis de cette innocente rieuse et de lui-même. D'ailleurs le forgeron, ce représentant de l'autorité paternelle, vrai colosse de six pieds, avec une carrure à l'avenant, était d'autre part un rebouteux trop expert pour se faire scrupule au besoin de casser quelque membre à un séducteur de sa fille ; quitte à le raccommoder après. Autre matière à réflexion ! Si bien que cette fois l'aimable Jacquot, ce vainqueur des belles, s'en était tenu jusqu'alors aux regards curieux, aux intrigues muettes et aux embuches imaginaires.

Tout autre était la passion du fils du maître d'école.

Sa timidité à l'égard de ses propres sentiments plutôt qu'à l'égard de la personne ne provenait pas chez lui d'une crainte mauvaise. Ses visées non plus ne pouvaient être les mêmes conséquemment. Dans sa pensée, il n'eût ambitionné rien de mieux que de devenir le mari de Gloriette, si son âge à lui et la nature de son emploi ne lui eussent imposé, avant de songer au mariage, d'attendre au moins qu'il fût devenu titulaire.

En attendant, en effet, il aimait pour lui-même, et s'ingéniait seulement, par des moyens cherchés, à suppléer aux occasions auxquelles il lui était interdit de prendre part. Sa meilleure ressource dans ce cas-là éta it le prétexte de quelque achat d'épicerie, ce qui, de temps en temps, lui donnait accès dans la maison, aux heures libres de la fin du jour, et, quand il avait de la chance, celle de faire apparaître la rieuse à la « boutique ». Un peu de causerie alors s'en suivait. On se tutoyait même par vieille habitude de jeunesse. Le forgeron qui était un homme fort, non-seulement en biceps mais par ses connaissances empiriques, le plaisantait bien quelquefois sur son service de l'église. Mais la vieille servante, un peu dévote, se mettait de son parti, si elle se trouvait là. Quant à Gloriette, lorsqu'après avoir pesé ou atteint du casier à compartiments ce que Julien était venu chercher, lorsqu'après ce déploiement gracieux et sujet à variantes de ses talents de demoiselle de comptoir, elle le voyait s'éloigner non sans avoir reçu de lui plus d'un regard disant aussi certaines choses, elle se disait à son tour avec son enjouement ordinaire : « Oh ! celui-là ce n'est pas la danse... »

(A suivre.)

L. MONNET.